



DISTRICT DE L'ESSONNE DE FOOTBALL

ANNEXES FINANCIERES

District de l'Essonne de Football - Saison 2026/2027

Les lignes nouvelles ou modifiées par rapport à la saison 2025/2026 figurent en gras italique bleu, conformément à la convention de rédaction du District.

A - AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS :

Engagement	Montant 2026/2027
Match avec une équipe étrangère	38 €
Homologation d'un contrat publicitaire	18 €
Homologation d'un tournoi (non-transmission du règlement)	39 €
Organisation d'animations ou de compétitions non homologuées pendant les dates fixées par le calendrier	150 €
<i>Engagement Coupes et Challenges de l'Essonne (toutes catégories)</i>	<i>16 €</i>
Engagement Football d'Animation – Plateaux U6/U7/U8/U9 (par équipe)	7 €
Engagement Football d'Animation – Critérium « classique » ou Challenge U9/U10/U11/U12/U13 (par équipe et par phase)	11,20 €
<i>Tournoi Futsal du District (toutes catégories)</i>	<i>15 €</i>
Engagement Football d'Animation – Plateaux U6F/U7F/U8F/U9F (par équipe)	Gratuit
Critérium ou Challenge U10F/U11F/U12F/U13F/U15F/U18F/Seniors F8	11,20 €

B - AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES :

Dispositions générales

Infraction	Montant 2026/2027
Absence à une convocation de prévention, médiation (CDPME) ou Comité d'Éthique	50 €
Licence manquante	8 €
Feuille de match en retard, irrégulière ou incomplète	9,50 €

Non-envoi d'une feuille de match après deux réclamations (feuille papier)	100 €
Établissement d'une feuille de match de complaisance (par équipe concernée)	300 €
Fraude sur identité (par joueur) ou falsification d'une feuille de match	300 €
Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu	45 €
Inscription sur la feuille de match d'un joueur ou dirigeant non licencié (par unité)	100 €
Absence à l'Assemblée Générale du District (par voix)	10 €
Absence non excusée à une réunion obligatoire organisée par le District	30 €
Annulation d'un engagement après publication des calendriers	100 €
Absence non justifiée aux convocations devant une Commission de discipline, d'appel ou statuts et règlements (par personne convoquée)	25 €
Absence non justifiée aux convocations devant une Commission de discipline, d'appel ou statuts et règlements (Arbitres, Délégués officiels)	25 €
Non transmission de rapports par les officiels avant le mardi suivant la rencontre à 12h00	10 €
Abandon de terrain	80 €
Match arrêté par suite d'un envahissement de terrain	100 €
Terrain non tracé	30 €
Incident survenu sur le terrain mettant l'arbitre dans l'impossibilité de continuer la rencontre (club à l'origine de l'arrêt)	100 €
Demande de modification hors délai (moins de 5 jours) avec accord des deux clubs	20 €
Demande de modification de rencontre non saisie dans Footclubs	20 €
Modification non déclarée d'une rencontre de jeunes	30 €
Modification non déclarée d'une rencontre seniors	50 €
Utilisation de fumigènes ou pétards entraînant l'interruption de la rencontre	800 €
Jets de projectiles	300 €
Refus de participer au protocole lors des finales	50 €

Feuille de Match Informatisée (FMI)

Infraction	Montant 2026/2027
Absence de transmission dans les délais (1er avertissement) – article 13.2 R.S.G.	30 €
Non-utilisation de la FMI – récidive dans les 3 mois suivant la première infraction	100 €

Non-utilisation de la FMI En cas de 1ère non-utilisation	avertissement
Non-utilisation de la FMI En cas de 2ème non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club)	amende fixée à l'annexe financière) du R.S.G. du District
Non-utilisation de la FMI. En cas de 3ème non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club)	<i>Match perdu par pénalité (le club adverse conserve le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain)</i>
Absence de transmission de la FMI pendant les 3 dernières rencontres (après vérification de la Commission compétente)	500 €

Sanctions financières associées aux suspensions de terrain

Infraction	Montant 2026/2027
1 match de suspension de terrain avec sursis	17 €
1 match ou plus de suspension de terrain avec sursis	34 €
1 ou 2 matchs de suspension de terrain ferme	100 €
3, 4 ou 5 matchs de suspension de terrain ferme	200 €
6 mois de suspension de terrain ferme	400 €

FOOTBALL D'ANIMATION

Les dispositions ci-dessous sont applicables à l'ensemble des compétitions du Football d'Animation organisées par le District de l'Essonne de Football (U6 à U13), sauf dispositions particulières prévues par les règlements spécifiques.

I. Football à 8 (U10 à U13 – Critériums – Challenges – Festival du Football U13)

Infraction	Montant 2026/2027
<i>Forfait avisé (déclaré avant le vendredi précédant la rencontre à 12h00)</i>	24 €
<i>Forfait non avisé (déclaré après le vendredi précédant la rencontre à 12h00)</i>	48 €
<i>Troisième forfait constaté au cours d'une même phase, entraînant le forfait général</i>	57 €
Désengagement d'une équipe après publication des calendriers	30 €
Désengagement d'une équipe après publication des poules des Challenges ou du Festival	30 €
Non accueil du responsable de secteur, de plateau ou du représentant du District	100 €
Absence aux Finales Départementales	152 €
Match programmé non joué imputable au club recevant .	50 €

<i>Feuille de rencontre FAL ou FMI non transmise dans les délais (avant le lundi 16h00)</i>	30 €
<i>Feuille de rencontre FAL ou FMI toujours non transmise après rappel de la Commission</i>	60 €
Feuille de rencontre irrégulière-FAL ou FMI (mentions obligatoires, signatures, responsables...)	20 €
Feuille de présence non remise au club recevant le jour de la rencontre	10 €
Licence manquante (par joueur)	8 €
Défi ou exercice technique non réalisé au club recevant	10 €

III. Football à 3 – 4 – 5 (U6-U7 – U8-U9)

Infraction	Montant 2026/2027
Désengagement d'une équipe après publication officielle	30 €
Non organisation d'un plateau après désignation	50 €
Non accueil du responsable de secteur, de plateau ou du représentant du District	100 €
Absence non excusée à un plateau	40 €
Arrivée tardive perturbant le déroulement du plateau	12 €
<i>Feuille de rencontre FAL non transmise dans les délais (avant le lundi 16h00)</i>	30 €
<i>Feuille de rencontre FAL toujours non transmise après rappel de la Commission</i>	60 €
Feuille de plateau irrégulière ou incomplète	10 €
Feuille de présence non remise au club recevant	10 €
Licence manquante (par joueur)	8 €
<i>Absence à la Journée Nationale U6-U7 (par équipe engagée lors des engagements)</i>	50 €
<i>Absence à la Journée Nationale U8-U9 (par équipe engagée lors des engagements)</i>	50 €

IV. Dispositions particulières

- Les sanctions financières ci-dessus sont applicables sans préjudice des sanctions sportives prévues par les règlements des compétitions (retrait de points, homologation en défaveur du club, élimination, etc.).
- Les amendes sont cumulables lorsqu'un même fait constitue plusieurs infractions.
- En cas de récidive ou de manquements répétés, la Commission du Football d'Animation pourra saisir la Commission des Statuts et Règlements ou la Commission de Discipline.
- Les forfaits sont appréciés conformément au Règlement Général du District et aux règlements particuliers de chaque compétition.
- Les montants des amendes sont débités sur le compte du club dans les conditions fixées par les Règlements Généraux du District.

C - FORFAITS :**1. Championnat**

Seniors du Dimanche après-midi, D1/D2/D3/D4/D5 – D1 Féminines Seniors, CDM, Vétéran, plus de 45 ans, plus de 55 ans et Futsal

Infraction	Montant 2026/2027
<i>Forfait avisé (déclaré avant le vendredi précédant la rencontre à 12h00)</i>	31 €
<i>Forfait non avisé (déclaré après le vendredi précédant la rencontre à 12h00)</i>	37,5 €
<i>Troisième forfait constaté au cours d'une même phase, entraînant le forfait général</i>	41,5 €
Forfait général (avisé par courrier du club ou par boîte mail officielle)	72 €

Jeunes masculins et féminins

Infraction	Montant 2026/2027
<i>Forfait avisé (déclaré avant le vendredi précédant la rencontre à 12h00)</i>	24 €
<i>Forfait non avisé (déclaré après le vendredi précédant la rencontre à 12h00)</i>	27,50 €
<i>Troisième forfait constaté au cours d'une même phase, entraînant le forfait général</i>	33,50 €
Forfait général (avisé par courrier du club)	57 €
Forfait avisé ou non intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins)	500 €
Match arrêté en raison d'une équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs), pendant les 3 dernières rencontres de championnat (sauf +45 ans, +55 ans et critérium féminins)	500 €

2. Coupe

Phase préliminaire

Infraction	Montant 2026/2027
Forfait	23 €

Phase finale

Infraction	Montant 2026/2027
Seizième de finale	30 €

Huitième de finale	46 €
Quart de finale	76 €
Demi-finale	152 €
Finale	400 €
Équipe engagée et non présente au tournoi de futsal foot animation	60 €

D - FRAIS DE DOSSIERS :

Frais de dossiers	Montant 2026/2027
Réserves, réclamations et évocation (District et Ligue), y compris réserve technique	43,5 €
Remboursement au club obtenant gain de cause	43,5 €
Ouverture de dossier de mise en instruction (club fautif)	50 €
Comité d'Appel chargé des affaires courantes (Ligue et District)	64 €
Frais d'impayés sur prélèvement automatique	15 €
<i>Frais de gestion mensuel par service civique</i>	<i>75 €</i>

E - FRAIS DE PROCÉDURE :

Frais de procédure	Montant 2026/2027
Appels en Commission Départementale d'Appel	125 €

F - OUVERTURE DE DOSSIER DISCIPLINAIRE :

Frais de dossiers	Montant 2026/2027
Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30 €
Par avertissement	8 €

G - AMENDES MINIMUM SUITE À DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES :

(Voir Barème des amendes disciplinaires)

H - INDEMNITÉS :

Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des Arbitres, Arbitres-Assistants et Arbitres de Club désignés officiellement, opérant pour le compte de la Ligue de Paris Île-de-France de Football et de ses Districts :

Indemnités	Montant 2026/2027
Indemnité de déplacement quel que soit le kilométrage	48,5 €

À ces frais de déplacement s'ajoute, pour les arbitres et arbitres-assistants, une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation :

Indemnités	Montant 2026/2027
Pour les matches de U18 et Senior	31,5 €
Pour les matches de U16 et U17	26,5 €
Pour les matches de U14 et U15	21,5 €
Pour les matches Futsal	16,5 €

Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et observateurs, opérant pour le compte de la Ligue de Paris Île-de-France de Football et de ses Districts :

Indemnités	Montant 2026/2027
N°1. Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50 km	48,5 €
N°2. Officiel se déplaçant au-delà de 50 km	52 €

Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la CDTIS :

Indemnités	Montant 2026/2027
Procédant aux contrôles des terrains aux fins d'homologation	48,5 €
Procédant aux contrôles d'éclairages des terrains aux fins d'homologation	95 €

I - STATUT DE L'ARBITRAGE :

Championnats de Football d'Entreprise et féminins régionaux, autres divisions de Districts, clubs n'engageant que des équipes de jeunes, de Seniors CDM, de vétérans ou de critérium du samedi (division supérieure uniquement) :

1ère année d'infraction

Les clubs auront, pour la saison 2027/2028, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet mutation diminué pour l'équipe supérieure de 2 unités, et une amende financière de 120 € par arbitre manquant × le nombre d'années d'infraction pour les équipes de D1, et de 30 € par arbitre manquant × le nombre d'années d'infraction pour les autres divisions.

2ème année d'infraction

Les clubs auront pour la saison 2027/2028 le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet mutation diminué pour l'équipe supérieure de 4 unités, et une amende financière de 120 € par arbitre manquant, multipliée par le nombre d'années d'infraction, pour les équipes de D1, et de 30 € par arbitre manquant, multipliée par le nombre d'années d'infraction, pour les autres divisions.

3ème année, 4ème année d'infraction et plus

Les clubs auront pour la saison 2027/2028 le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet mutation diminué de 6 unités, et une amende financière de 120 € par arbitre manquant, multipliée par le nombre d'années d'infraction, pour les équipes de D1, et de 30 € par arbitre manquant, multipliée par le nombre d'années d'infraction, pour les autres divisions. De plus, ces clubs ne pourront pas accéder à la

division supérieure à l'issue de la saison 2026/2027, sauf dans la dernière division des championnats (Seniors-CDM-Anciens).